Résidences croisées Appel à candidatures





Résidences croisées entre le collectif Bonus et le Centre d'art et de diffusion CLARK

Appel à candidatures pour les membres de CLARK

Le collectif Bonus (Nantes, France) et le Centre d'art et de diffusion CLARK (Montréal, Québec) s'unissent afin de développer un programme de résidences croisées dédié à leurs membres. Ce programme permettra chaque année à un.e artiste nantais.e de séjourner à Montréal du 15 août au 15 octobre et à un.e artiste montréalais.e de séjourner à Nantes du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Par ce programme de résidences internationales, Bonus et CLARK visent à :

- Soutenir et stimuler les artistes et les commissaires en mettant à leur disposition un contexte et des moyens appropriés à la recherche-création;
- Favoriser l'échange de points de vue artistiques et contribuer au partage des savoirs entre les membres nantais.es et montréalais.es;
- Promouvoir les pratiques artistiques et commissariales et le rayonnement de carrières à l'étranger;
- · Développer de nouveaux réseaux de recherche-création, de production et de diffusion dans la francophonie.

Présentation du collectif Bonus

Le collectif Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition (présentant 11 expositions par année), un atelier de production orienté vers les pratiques d'impression (risographie, traceur photo) et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative et se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques. Bonus travaille à la valorisation des talents et compétences présents au sein d'un environnement culturel nantais fertile et en constante émulation. Il répond aux nécessités d'échanges de savoirs et de mutualisation de moyens et d'espaces. Par cela, Bonus se veut également un soutien à l'émergence de carrières artistiques.

collectifbonus.fr

Conditions générales de la résidence à Bonus pour les membres de CLARK

Ce programme de résidence s'adresse aux membres de CLARK.

À Bonus, la personne sélectionnée de CLARK bénéficiera :

- De la prise en charge des déplacements jusqu'à 1500 \$;
- De la mise à disposition d'un hébergement (à distance de marche de Bonus) et d'un espace d'atelier (site Félix Thomas);
- De la remise d'un cachet de résidence d'un montant de 3500 \$
 ainsi que des frais de production jusqu'à un total de 1000 \$
 (avec présentation de factures justificatives).

L'équipe de Bonus accompagnera la personne sélectionnée pour la résidence dans les divers aspects de sa recherche-création et agira comme vecteur de liaison pour lui permettre d'établir des liens avec la communauté artistique nantaise.

Une rencontre publique sera organisée au début de la période de résidence. L'artiste ou le.la commissaire sera invité.e à y présenter sa pratique et la recherche qu'il.elle mène dans le cadre de son projet de résidence.

Si l'artiste ou le.la commissaire le souhaite, une rétroaction du travail réalisé pourra être organisée à la fin de son séjour, soit dans l'atelier de l'artiste, soit dans la salle d'entrée du site Félix Thomas du collectif Bonus.

La durée de la résidence est de deux mois, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024 (les dates sont modulables de quelques jours).

Éléments du dossier de candidature

Veuillez soumettre en un seul dossier PDF les documents suivants :

- Une lettre de motivation pour la résidence traduisant les perspectives de recherche-création (maximum 300 mots);
- Un texte de la démarche artistique ou commissariale (maximum 300 mots);
- Un curriculum vitae (maximum de trois pages);
- Une sélection de documentation visuelle et les légendes complètes associées :
 - · Images: maximum de dix images;
 - · Audios et vidéos : maximum de dix liens externes, durée maximale de dix minutes chacun.

Pour le classement des candidatures, veuillez enregistrer votre dossier comme suit : Nom_prénom.pdf.

Taille maximum du fichier PDF: 10 Mo.

Une confirmation d'envoi vous sera automatiquement transmise par courriel pour confirmer la réception du dossier de candidature. Ceci ne vaut pas la confirmation de recevabilité, seuls les dossiers complets seront étudiés.

Soumission du dossier de candidature

Veuillez soumettre le dossier au plus tard le 16 mai 2024 à 23h59 à l'adresse suivante : candidature@collectifbonus.fr.

Jury de sélection

Un jury composé des membres de la direction de Bonus sélectionnera le.la lauréat.e. Il se réunira à Nantes pendant la semaine du 20 mai. Le résultat de la délibération sera transmis aux candidat.e.s au cours de la même semaine.

Bonus en images



















